



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE
N° VI-AR-2024/184

Arrêté permanent.

**Objet: Création d'un emplacement réservé au stationnement des personnes en situation de handicap.
Chemin des Fossés Saint-Pierre.**

Le Maire de la commune d'Etampes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réserver une place pour le stationnement des personnes en situation de handicap, Chemin des Fossés Saint-Pierre, à Etampes,

VU l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Une place de stationnement réservée aux personnes titulaires de la carte de stationnement pour personnes en situation de handicap est instituée, Chemin des Fossés Saint-Pierre au droit du n°51, à Etampes.

ARTICLE 2 : Les services techniques de la ville sont chargés de la matérialisation verticale et horizontale de cette place réservée.

ARTICLE 3 : Le stationnement sans autorisation d'un véhicule sur cet emplacement est considéré comme gênant et constitue une infraction passible de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification et de la publicité de cet arrêté. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est transmis à :

Madame La Commissaire de Police, Cheffe de la circonscription d'Etampes,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etampes,

Les Services Techniques Municipaux, et le service de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Etampes, le 26 mars 2024

Date de publication le 29 MARS 2024

Pour extrait certifié conforme,

Par délégation du Maire,
Jean- Michel JOSSO
Adjoint au Maire
En charge de la Voirie

